

Ecole de Bréançon – URGENT – Inscriptions 2020/2021 – Relance

**RAPPEL URGENT – RAPPEL URGENT – RAPPEL URGENT – RAPPEL URGENT
– RAPPEL URGENT**

Aux parents qui ne l'auraient pas déjà fait et qui doivent inscrire leurs enfants à l'école de la Marette à Bréançon, bien que la date limite du 13 mars 2020 soit dépassée, IL EST URGENT DE TRANSMETTRE A LA MAIRIE LES DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021, UN PAR ENFANT,

- **SOIT PAR COURRIEL (mairie.breancon@wanadoo.fr)**
- **SOIT EN LES DEPOSANT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE.**

L'inscription des enfants est essentielle pour que la mairie prépare la prochaine rentrée scolaire en liaison avec l'Inspection d'Académie en connaissant précisément le nombre d'enfants.

Rappel ci-dessous du précédent message.

Les inscriptions des enfants à l'école de la Marette à Bréançon pour la prochaine année scolaire 2020/2021 doivent être transmises à la mairie d'ici le 13 mars 2020.

Parents, les documents ci-dessous vous sont destinés, à la fois pour vous renseigner et pour mettre à votre disposition les formulaires à remplir.

Bulletin d'inscription à retourner en mairie d'ici le 13 mars 2020 (une par enfant)

Fiche sanitaire (une par enfant)

Règlement intérieur de la cantine

Règlement intérieur de la garderie